

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

**RÈGLEMENT N° 947 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET MODIFIANT LE
RÈGLEMENT N° 905**

ATTENDU QUE l'article 491 du *Code municipal du Québec* permet au conseil municipal d'adopter un règlement pour régler la conduite des débats du Conseil et le maintien du bon ordre durant ses séances;

ATTENDU le règlement n° 905 relatif à la régie interne de séance du Conseil en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier l'ordre du jour relatif aux séances du conseil municipal;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 14 novembre 2025;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance régulière du 14 novembre 2025 et rendu disponible pour consultation publique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Simard et résolu unanimement :

QUE le règlement n° 947 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et modifiant le règlement n° 905 soit adopté avec des modifications et qu'il soit statué et décrété que l'article 16 soit modifié comme suit :

ARTICLE 16 : MODÈLE D'ORDRE DU JOUR


Les points à l'ordre du jour sont appelés suivant l'ordre dans lequel ils sont inscrits ou modifiés; les affaires ordinaires du conseil sont prises dans l'ordre suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance et suivi
3. Mot de bienvenue

4. Période de questions relatives à l'ordre du jour
5. Paiements divers et financement
6. Administration et finances
7. Communications
8. Travaux publics
9. Environnement
10. Urbanisme
11. Parcs et sentiers
12. Loisirs, culture, vie communautaire et événements spéciaux
13. Associations et groupes sociaux
14. Sécurité publique
15. Développement économique et touristique
16. Informations du conseil municipal
17. Autres sujets
18. Période de questions
19. Levée de la séance

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Alexandre Sarrazin
Maire



Réal Brassard
Directeur général/greffier-trésorier

CALENDRIER D'ADOPTION

Avis de motion :	14 novembre 2025
Dépôt du projet de règlement :	14 novembre 2025
Adoption du règlement :	12 décembre 2025
Avis de promulgation :	17 décembre 2025